

Châteaubriant, le 23 Mai 2023

Le Principal  
À  
Mesdames et Messieurs  
Les parents des élèves de 3eme

**OBJET** : BOURSES DE LYCEE 2023/2024

Madame, Monsieur,

Je vous informe de l'ouverture de la campagne de bourse de lycée pour la rentrée 2023. Cette campagne se déroule en deux périodes :  
-du 29 mai au 5 juillet au collège  
-puis au lycée, du 1<sup>er</sup> septembre au 19 octobre 2023.

La demande de bourse de lycée concerne tous les élèves de 3eme de collège susceptibles d'accéder au lycée (général, technologique ou professionnel) à la rentrée 2023, à un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou à une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED).

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

-les ressources de la famille avec le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.

-les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal

Le barème ci-joint vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée et d'estimer son montant. Vous pouvez également utiliser le simulateur en ligne : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

La demande de bourse peut se faire en ligne (en priorité) ou à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale (version papier à retirer au secrétariat de gestion).

Pour faire une demande en ligne, vous devez vous connecter au portail *Scolarité–Services* disponible avec le lien suivant : [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr) du 29 mai au 5 juillet 2023.

En tant que parent d'élèves vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour chacun de vos enfants concernés;
- imprimer ou télécharger un accusé de réception ;
- effectuer une estimation de votre droit à bourse à la fin de la saisie.

Deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à *Scolarité-Services* :

- se connecter avec votre compte [EduConnect](#) ;
- se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou votre compte de l'Assurance maladie ou l'identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou msa.fr.

J'attire votre attention sur le fait qu'il n'y a pas de continuité automatique des bourses de collège au lycée. J'incite donc fortement les parents des élèves boursiers, cette année en 3<sup>ème</sup>, à déposer une demande.

Pour information, pour l'année 2023-2024, le montant annuel de la bourse varie entre **468 €** pour le premier échelon et **993 €** pour le sixième échelon. La bourse est versée en trois fois (chaque trimestre).

Enfin, les élèves de collèges *qui changeront d'académie à la rentrée scolaire 2023 ne déposeront pas de dossier* lors de cette campagne de printemps. Leur dossier de demande bourse, papier ou dématérialisé, sera à déposer *dans leur établissement d'accueil à la rentrée 2023*.

Mme NICLOT, Assistante Sociale, et Mme GERARD secrétaire de gestion, se tiennent à votre disposition, si vous souhaitez de plus amples renseignements.

Je reste à votre disposition pour toute autre information complémentaire.

Jérôme PAIRAUD



Dossier suivi par

Mélanie GERARD  
Secrétariat de gestion

82, rue des Déportés  
Résistants  
B.P. 207  
44146 CHATEAUBRIANT  
Cedex

Tél. 02.40.81.22.65.